

La CFDT au cœur des préoccupations des postier-e-s

Les résultats de l'enquête menée auprès des postier-e-s en décembre 2015 engagent le COGAS à poursuivre la politique solidaire et équitable qu'il mène depuis plusieurs années.

La CFDT, qui fonde ses orientations politiques sur les attentes des postier-e-s, voit dans le plan d'actions et la répartition des ressources budgétaires, la mise en œuvre de moyens contribuant à satisfaire nos collègues et leurs familles.

L'action du COGAS reconnue par les postiers

Le Portail Malin est devenu l'instrument privilégié par les postiers pour connaître et accéder à l'offre sociale. Pour la CFDT, le développement de la notion de profils devra permettre une prise de connaissance synthétique de l'offre sociale, particulièrement pour les nouveaux postier-e-s. La création de « comptes » personnels

devra simplifier les démarches et les circuits de communication des documents. D'un outil de référence en matière d'offre sociale, le Portail Malin doit pouvoir évoluer, via la création d'une ligne éditoriale, en véritable média au service des postier-e-s.

« Se distraire et se détendre » l'attente numéro un des postiers

Le chèque vacances constitue un des moyens privilégiés contribuant à la satisfaction de cette attente. L'ouverture du chèque vacances à l'ensemble des postiers en prenant en compte le quotient familial répond à une demande de la CFDT.

Pour la CFDT, la proposition d'harmonisation présentée à ce COGAS doit permettre une appropriation plus aisée du dispositif tout en marquant nettement son orientation vers la prise en compte des ressources de la famille pour l'attribution de ce type de prestation.

Néanmoins il appartiendra au COGAS d'observer avec vigilance l'utilisation de ce dispositif en fonction des revenus des familles. Pour la CFDT un effort supplémentaire devra être consenti en faveur des familles aux revenus les plus modestes, qui, faute de pouvoir épargner, ne peuvent profiter du dispositif. La CFDT réitère donc sa demande d'étude, au sein de la Commission Loisirs, d'attribution du chèque vacances avec une épargne symbolique.

« Se restaurer dans le cadre du travail » deuxième préoccupation des postiers.

Elle demeure une préoccupation majeure et constante de la CFDT. La CFDT renouvelle sa demande aux branches d'intégrer dans les faits la problématique de la restauration du personnel en amont de tout projet de réorganisation. Une solution de restauration doit être proposée à chacun, le temps destiné à la prise du repas doit être suffisant et des solutions logistiques doivent être trouvées pour permettre l'accès aux restaurants existants.

La CFDT attend de la reprise du chantier des aides à la restauration une modulation en faveur des postier-e-s aux revenus les plus modestes.

Toujours dans le domaine de la restauration mais dans un cadre élargi, l'expérimentation de mise à disposition des postier-e-s de paniers bio dans les RIE de La Poste répond à une demande de la CFDT.

La solidarité, domaine pour lequel nos collègues marquent un regain d'intérêt

L'ouverture du chantier sur les aidants familiaux répond à un besoin de plus en plus manifeste de nos collègues.

La CFDT souhaite un démarrage de l'expérimentation « Aide aux aidants familiaux » dans les délais les plus brefs.

Le premier noyau d'actions proposé au vote de ce COGAS devra permettre de déterminer quels seront les axes de travail à approfondir ainsi que de déterminer les priorités budgétaires en la matière.

La CFDT attend des associations de La Poste, quel que soit leur secteur d'appartenance, un travail de synergie qui ne pourra que profiter à l'ensemble des postier-e-s.

Dans le cadre de l'évolution des prestations aux retraités, la CFDT se prononce très clairement en faveur de l'ouverture des prestations sociales au bénéfice des salariés retraités.

Une durée minimale de quinze ans de travail à La Poste apparaît à la CFDT comme une des conditions nécessaires pour l'accès à des prestations. Pour une ouverture rapide de cette offre, la CFDT suggère que le critère « dernier employeur » soit appliqué, tout au moins dans un premier temps.

Le domaine de l'enfance, en quatrième position des engagements souhaités par les postiers,

il demeure pour la CFDT fondamental dans un souci d'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle.

Ainsi la CFDT souhaite-t-elle un bilan à six mois de l'offre « Tutoriel » voté lors du COGAS d'octobre 2015.

La CFDT est également favorable à la recherche de nouvelles solutions en matière de **garde d'urgence des enfants** ainsi qu'à l'étude sur la faisabilité d'une aide à la garde des enfants en école primaire et aux activités périscolaires.

L'action du COGAS est aujourd'hui largement reconnue par nos collègues.

La CFDT veillera à ce que les moyens dont l'action sociale dispose, soient redistribués de façon équitable et solidaire. Les différents acteurs de la CFDT agiront au travers du plan d'action 2016 pour que cette ambition prenne corps au travers d'actes concrets au bénéfice des postiers et de leur famille.

S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS